



CC du Pays de Mortagne (Siren : 248500662)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Chanverrie
Arrondissement	Roche-sur-Yon
Département	Vendée
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	23/12/1996
Date d'effet	23/12/1996

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	21 Rue Johannes Gutenberg
Numéro et libellé dans la voie	CS 80055
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	85130 LA VERRIE
Téléphone	02 51 63 06 06
Fax	02 51 65 23 95
Courriel	contact@mortagne-vendee.fr
Site internet	www.cc-canton-mortagne-sur-sevre.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	28 783
-----------------------------	--------

Densité moyenne	144,78
-----------------	--------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 11

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
85	Chanverrie (200085009)	5 709
85	La Gaubretière (218500973)	3 101
85	Les Landes-Genusson (218501195)	2 387
85	Mallièvre (218501344)	265
85	Mortagne-sur-Sèvre (218501518)	6 145
85	Saint-Aubin-des-Ormeaux (218501989)	1 359
85	Saint-Laurent-sur-Sèvre (218502383)	4 148
85	Saint-Malô-du-Bois (218502409)	1 652
85	Saint-Martin-des-Tilleuls (218502474)	1 087
85	Tiffauges (218502938)	1 637
85	Treize-Vents (218502961)	1 293

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>a/c du 1/01/2018</i>
- Assainissement collectif <i>à compter du 1er janvier 2019 - et y compris la gestion des eaux pluviales urbaines</i>
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>à/c du 1/01/18</i>
- Autres actions environnementales
Sanitaires et social
- Action sociale
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Activités culturelles ou socioculturelles
6) Organisation et soutien à l'enseignement d'éveil à la musique et à la danse à destination des élèves scolarisés en école primaire. 8) Organisation de spectacles culturels à destination des élèves scolarisés en cycle 1 des écoles primaires, y compris le transport entre l'établissement scolaire et le lieu du spectacle ; 9) Organisation d'activités d'éducation ou d'animation ou de manifestations éducatives à l'égard de la jeunesse revêtant un caractère intercommunal, pour au moins 50% des communes de la Communauté de Communes ou au moins 50% de la population de la Communauté de Communes, et soutien aux associations du territoire communautaire œuvrant dans ces domaines et répondant à ces critères

; 15) Organisation d'activités ou de manifestations culturelles revêtant un caractère intercommunal, pour au moins 50% des communes de la Communauté de Communes ou au moins 50% de la population de la Communauté de Communes et soutien aux associations du territoire communautaire répondant à ces critères 16) Réseau des bibliothèques : Organisation et actions d'animation d'un réseau de bibliothèques, de promotion de la lecture, d'acquisition et de gestion d'ouvrages ou de collections communautaires ;

- Activités sportives

7) Organisation de l'enseignement de la natation pour les élèves scolarisés en cycle 2 et 3 en école primaire, y compris le transport entre l'établissement scolaire et la piscine ; 14) Organisation de manifestations sportives revêtant un caractère intercommunal pour au moins 50% des communes de la Communauté de Communes ou au moins 50% de la population de la Communauté de Communes, et soutien aux associations sportives du territoire répondant à ces critères, soutien aux associations de sports individuels ou de sports collectifs du territoire de la Communauté de Communes dont les membres participent à des compétitions de niveau national organisées par des fédérations sportives nationales reconnues par l'Etat.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Transport scolaire

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

3) Développement de l'accueil touristique sur le territoire et soutien à la création et à la labellisation de gîtes ruraux ou chambres d'hôtes affiliés à une fédération les labellisant au moyen d'une charte de qualité et de commercialisation ;

Logement et habitat

- Politique du logement social

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

communications électroniques

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

« Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » 2) Construction et gestion de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (M.S.P) ou de leurs antennes sur les Communes de La Gaubretière, Mortagne-sur-Sèvre et Saint-Laurent-sur-Sèvre ; 4) Elaboration d'un schéma directeur intercommunal des mobilités en liaisons douces ; 5) Organisation à titre secondaire, du service de transport scolaire pour les élèves du territoire de la Communauté de Communes scolarisés dans des collèges et lycées de la carte scolaire concernant le territoire de la Communauté de Communes et soutien aux organismes qui répondent à ces mêmes critères ; 10) Organisation d'un service pédagogique d'éducation à la sécurité routière ; 11) Etude, construction, et entretien des bâtiments d'une nouvelle caserne pour la brigade territoriale de la Gendarmerie Nationale sur le territoire de la Communauté de Communes au lieu-dit « La Rainette » à l'angle formé par la route de Poitiers et la rue des Violettes sur la Commune de Mortagne-sur-Sèvre ; 12) Action de prévention de protection de la population et soutien à des associations participant à la protection civile sur le territoire de la Communauté de Communes revêtant un caractère intercommunal pour au moins 50% des communes de la Communauté de Communes ou au moins 50% de la population de la Communauté de Communes, et soutien aux associations du territoire communautaire œuvrant dans ces domaines et répondant à ces critères ; 13) Entretien, remplacement des poteaux d'incendie existants, nécessaires à la lutte contre l'incendie. 17) Elaboration, animation, et accompagnement d'un schéma territorial de santé ; 18) Relais d'Assistantes Maternelles ; 19) Actions, soutiens financiers en faveur du développement de nouveaux modes de garde des jeunes enfants avant leur scolarisation appliqués aux crèches d'entreprises, aux maisons d'assistantes maternelles. 20) Actions, soutiens financiers en faveur de l'emploi et soutien à : la Mission Locale pour l'Emploi ; la Maison Départementale de l'Emploi et du Développement Economique ; 21) Actions, en faveur de la formation, de l'insertion dans la vie professionnelle et de l'information des demandeurs d'emploi soutiens financiers en faveur de l'emploi revêtant un caractère intercommunal,

pour au moins 50% des communes de la Communauté de Communes ou au moins 50% de la population de la Communauté de Communes et soutien aux associations répondant à ces critères. Contribution au budget du SDIS à/c du 1/01/18.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
85	SM du Vendéopole du Haut-Bocage vendéen (258503143)	SM fermé	110 955
85	Vendée eau (258500222)	SM fermé	625 747
44	SM EPTB de la Sèvre Nantaise (200034080)	SM ouvert	814 202
85	SM e-collectivités Vendée (200043115)	SM ouvert	693 179
85	Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (200042489)	SM fermé	689 496
85	SM du pays du bocage vendéen (258503184)	SM fermé	183 297
85	SM départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Vendée (TRIVALIS) (258502962)	SM fermé	640 212

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)